



**A l'attention des Président(e)s des golfs
associatifs membres du GFGA**

Levallois-Perret, le 11 janvier 2010

Objet : Recommandation sur la revalorisation des salaires minima

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

Lors de la commission paritaire nationale exceptionnelle du 8 janvier 2010, les organisations syndicales d'employeurs et de salariés ont négocié la revalorisation de la grille des salaires minimums et n'ont malheureusement pas abouti à un consensus.

Prenant notamment en considération des éléments d'évolution tels que l'augmentation du montant du SMIC au 1^{er} juillet 2009, puis au 1^{er} janvier 2010, portant celui-ci à 1343,80 € brut mensuel (pour un temps plein) ainsi que l'évolution de l'inflation de septembre 2008 à septembre 2009 (-0,4%), le GFGA recommande l'application dès le 1^{er} janvier 2010 des salaires minimums suivants :

Groupe 1 : 1354 € soit une augmentation de 1,72 %

Groupe 2 : 1376 € soit une augmentation de 1,13 %

Groupe 3 : 1448 € soit une augmentation de 0,86 %

Groupe 4 : 1596 € soit une augmentation de 0,60 %

Groupe 5 : 1779 € soit une augmentation de 0,47 %

Groupe 6 : 2284 € soit une augmentation de 0,40 %

Groupe 7 : 2701 € soit une augmentation de 0,40 %

Cette nouvelle grille des salaires minimums correspond à une augmentation moyenne pondérée (en tenant compte de la répartition des salariés de la branche selon les groupes de classification) de 1,10 %.

Il est également recommandé d'appliquer pour les salariés du groupe 6 ayant 2 ans d'ancienneté non interrompu dans le groupe de classification et dans l'entreprise ou la ou les « chaînes » de golf regroupant différentes structures, une rémunération brute annuelle globale minimum (tout élément de rémunération soumis à cotisations sociales confondu) de **28 889 €**.

Pour les salariés du groupe 7 et pour les cadres au forfait jours, la rémunération brute annuelle globale reste le plafond annuel de la sécurité sociale revalorisé à **34 620 €**.

Nous vous rappelons que cette recommandation est d'application obligatoire pour les golfs adhérents du GFGA.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Président(e)s, l'expression de nos salutations dévouées.

Patrick FARMAN
Président